

10106/13

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 24 juin 2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 24 juin 2013

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination des membres croates du Comité économique et social européen



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 17 juin 2013
(OR. en)**

10106/13

CES 21

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres croates du Comité économique et social européen

DÉCISION DU CONSEIL

du

**portant nomination des membres croates
du Comité économique et social européen**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

vu l'acte d'adhésion de la République de Croatie, et notamment son article 23,

vu la proposition présentée par le gouvernement de la République de Croatie,

vu l'avis de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 13 septembre 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/570/UE, Euratom portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2010 au 20 septembre 2015¹.
- (2) À la suite de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne, il y a lieu de compléter le Comité économique et social européen par la nomination de neuf membres à choisir parmi des représentants des organisations d'employeurs, de salariés et d'autres acteurs représentatifs de la société civile, en particulier dans les domaines socio-économique, civique, professionnel et culturel,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 251 du 25.9.2010, p. 8.

Article premier

Sont nommés au Comité économique et social européen pour la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 20 septembre 2015:

- M. Davor MAJETIĆ, Director General HUP (Croatian Employers Association)
- M^{me} Dragica MARTINOVIĆ DŽAMONJA, Director, Representative Office in Brussels, Croatian Chamber of Economy
- M^{me} Violeta JELIĆ, General Secretary of the Croatian Chamber of Trades and Crafts
- M^{me} Marija HANŽEVAČKI, General Secretary, Independent Trade Unions of Croatia
- M^{me} Anica MILIĆEVIĆ-PEZELJ, Executive Secretary, UATUC (Union of Autonomous Trade Unions of Croatia)
- M. Vilim RIBIĆ, President of the Great Council of Independent Union of Research and Higher Education Employees of Croatia
- M^{me} Lidija PAVIĆ-ROGOŠIĆ, Director, ODRAZ – Sustainable Community Development
- M^{me} Marina ŠKRABALO, Senior advisor, GONG (Citizens Supervising Voting in an organized manner)
- M. Toni VIDAN, Coordinator of the Energy and Climate programme of Zelena akcija/ FoE Croatia.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
